

## SPECTACLE

# La Ville rompt définitivement le dialogue avec le directeur du Channel

2023 est une année charnière dans la relation entre la Ville et le Channel, car elle doit voir la rédaction de deux documents les liant pour quatre nouvelles années. Mais les relations, notoirement conflictuelles, ont atteint un point de non-retour. La Ville souhaite un autre projet porté par un autre directeur.



La scène nationale de Calais et l'État, la Région, le Département et la Ville de Calais doivent renouveler leur confiance mutuelle en 2023. La Ville n'est plus d'accord, et ne signera pas la prochaine convention si elle est portée par le directeur Francis Peduzzi.

GRÉGORY FAUCQUEZ

Qui s'intéresse à la vie du Channel n'apprendra pas ici que les relations entre la scène nationale et la Ville vont de distantes à délétères depuis des années. Un sommet de cette crise semble avoir été atteint le 18 janvier. C'était lors de la dernière réunion du conseil d'administration du Channel, où siègent ses partenaires financiers, l'État, la Ville de Calais, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, des membres associés et des représentants des usagers et du personnel. Si houleux soient-ils, les débats du conseil d'administration restent généralement confidentiels. Que le directeur Francis Peduzzi rende publics des propos tenus dans cette instance est révélateur. Dans un bref communiqué, Francis Peduzzi cite l'adjoint à l'attractivité du territoire de la Ville de Calais, Pascal Pestre : « Je pense que le maire de Calais a envie de voir un autre projet naître au Channel, donc c'est forcément une question liée à

son directeur. »

Cette nouvelle passe d'armes arrive à un moment charnière qui engage tous ces partenaires pour quatre années supplémentaires. L'engagement se concrétise en deux documents : la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) et l'autorisation d'occupation temporaire (AOT). La CPO est la note d'intention du directeur de la scène nationale. Il y imprime sa vision de ce que doit proposer le Channel en tant que lieu de spectacle, de médiation, et lieu de vie tout court.

## DEUX DOCUMENTS POUR QUATRE ANS

Les deux documents sont liés, l'AOT est le versant immobilier du partenariat, la Ville étant propriétaire des lieux. « Si on peut décaler la signature de la convention, l'AOT devra impérativement être signée avant le 31 décembre » précise l'adjoint à l'attractivité.

« Nous ne sommes jamais intervenus sur le choix des spectacles et nous ne le ferons jamais, assure l'adjoint au maire Pascal Pestre, pas plus que nous n'intervenons sur la programmation du théâtre et de Gérard Phi-

lippe. La programmation est la mission des directeurs. D'ailleurs, nous trouvons très bien ce que fait le Channel à travers les ateliers de cirque. »

## UN AUTRE PROJET PAR UN AUTRE DIRECTEUR

L'élu explique que la convention pluriannuelle d'objectifs doit être précédée, aux moins six mois avant sa signature, d'un document d'autoévaluation rédigé par le directeur de la scène nationale. D'après Pascal Pestre, Francis Peduzzi considérerait que le succès de tous les spectacles programmés au Channel – ce constat est indéniable – est un témoignage d'autoévaluation suffisant. Mais la Ville, elle, tient à ce que la procédure soit respectée à la lettre, souligne Pascal Pestre : « La Ville ne s'engagera pas financièrement sur un projet artistique sans une confiance réciproque. Dans ces conditions, la Ville souhaite clairement que soit proposé un autre projet artistique pour le Channel. Ce qui implique, effectivement, un projet porté par un autre directeur. »

L'artistique n'entre donc pas en ligne de compte : « Mais nous aimerions savoir quel est le bilan du Channel en matière de travail dans les quartiers prioritaires, et qu'est-ce qui a été fait hors les murs, ce qui est une attente forte de la municipalité. Nous souhaitons également disposer d'une évaluation des publics du Channel, ce qui nous semble normal dans la mesure où l'argent public issu des impôts des Calaisiens cofinance le projet du Channel » argumente l'élu.

## UNE DIVERGENCE ANCIENNE SUR LES TARIFS

Les tarifs pratiqués par le Channel sont également une pomme de discorde : « Ce qui rejoint la question des publics. Est-ce que des tarifs aussi bas sont vraiment nécessaires pour le public du Channel ? J'ai regardé la billetterie pour Arthur H. Partout les places sont au minimum à 30 euros, et même plus de 40 euros à Lyon. Il n'y a qu'au Channel où on peut voir Arthur H pour 7 euros. En même temps, le directeur du Channel nous dit que la structure est en difficulté à cause des coûts de l'éner-

gie. Mais pourquoi ne pas mettre ses tarifs au moins au niveau des autres scènes nationales ? »

Il y a fort à parier que Francis Peduzzi ne cédera jamais sur cette question des tarifs. Le directeur n'a pas souhaité réagir aux propos de Pascal Pestre mais cette question, ancienne, est soulevée dans le rapport de la chambre régionale des comptes rendu public en 2018.

Le rapport rappelle que dans le contrat de délégation de service public, formule qui a précédé la convention pluriannuelle d'objectifs, il est écrit : « les enjeux artistiques et de démocratisation sous-tendant l'ensemble de ses missions, le délégataire appliquera une grille tarifaire volontairement adaptée favorisant l'accès de tous aux différentes propositions artistiques. Par ailleurs, le délégataire a la faculté de mettre en œuvre une politique d'abonnements attractifs ou autres dispositifs. »

Dans son rapport la CRC consigne : « Le directeur du Channel revendique cette politique tarifaire comme faisant partie intégrante de son projet artistique et culturel. »